

Le Medef suspend sa participation à la négociation sur l'assurance-chômage, dans l'attente d'une clarification du Gouvernement

Publié le 28 janvier 2019

La question de la précarité induite par l'accroissement des CDD de moins d'un mois a été posée par le Gouvernement dans son cadrage de la négociation sur l'assurance-chômage. Le Medef partage le constat et est désireux d'y apporter des solutions.

Ce document de cadrage n'imposait pas une méthode pour répondre à cette question. En particulier, il n'évoquait pas le bonus-malus comme solution obligatoire et sa rédaction invitait les partenaires sociaux à « inciter les entreprises à privilégier une réorganisation des règles du travail par le dialogue social ».

Le Medef, avec les autres organisations patronales, a travaillé à des mesures de sécurisation d'accès à l'emploi durable pour ces salariés. **Ils s'apprêtaient à les présenter lors de la prochaine séance de négociation prévue le 31 janvier.** Ces propositions avaient vocation à venir compléter les accords de branches déjà signés sur le sujet.

Le Président de la République vient d'intervenir publiquement, semblant indiquer que le bonus-malus se mettra en place, et ce quel que soit le résultat de la négociation.

Dans ces conditions, le Medef constate qu'il n'est pas en situation de poursuivre la négociation sans une clarification préalable du Gouvernement sur la suite qui serait donnée à un accord entre partenaires sociaux. En particulier, il ne paraît pas souhaitable pour la qualité du dialogue social de demander aux organisations syndicales de se prononcer sur des propositions alternatives lors de la séance du 31 janvier.

De concert avec les autres organisations patronales, le Medef a donc pris la décision de suspendre sa participation à la négociation.